

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 13/11/2008

Réception par le Prefet : 13/11/2008

Publication : 14/11/2008



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2008-12-2-6

Séance du vendredi 7 novembre 2008

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Convention de Partenariat 2008/2010 avec l'Université de Haute-Alsace Soutien au fonctionnement

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n°2008/I-2^e/02 du 14 décembre 2007 relative au budget primitif du Développement Economique et Universitaire,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide d'attribuer à l'Université de Haute-Alsace une subvention de fonctionnement totale de 91 500 €, à savoir :
 - 10 500 € pour l'opération de communication visant à améliorer la notoriété de l'Université,
 - 4 000 € pour la Commission d'Aide aux Projets Etudiants qui promouvoit les initiatives des étudiants,
 - 14 900 € pour l'organisation du 40^{ème} anniversaire des Instituts Universitaires de Technologie de COLMAR et de MULHOUSE,
 - 6 000 € pour l'exposition réalisée par le Département des Sciences de l'Information et des Métiers de la Culture de la Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines,
 - 14 000 € pour le Centre Universitaire de Formation des Enseignants et des Formateurs dans le cadre du projet « évaluation diagnostique de la lecture »,
 - 4 000 € pour l'organisation du duathlon par le Service Universitaire des Activités Physiques, Sportives et de Plein Air,

- 4 100 € pour le programme d'appui aux organisations paysannes du MALI mis en place par l'Institut Universitaire de COLMAR,
 - 14 000 € pour la bourse de thèse de M. Seydou DIA en poste à l'Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs Sud Alsace,
 - 12 000 € pour l'aide à l'Association pour le développement de l'Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs Sud Alsace,
 - 8 000 € pour l'organisation d'un séminaire de formation des doctorants de toutes les disciplines des quatre universités alsaciennes,
- ❖ Autorise le prélèvement des crédits correspondants sur le programme F025, chapitre 65, enveloppe 80521, nature 65737, fonction 23 du budget départemental.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Buttner', written over a horizontal line.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions